

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **32 (1995)**

Heft 1208

PDF erstellt am: **13.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# Domainaine Public

# DP

JAA  
1002 Lausanne

30 mars 1995 - n° 1208  
Hebdomadaire romand  
Trente-deuxième année

## Si toi aussi, citoyen

Les modes de vocabulaire sont-elles plus que saisonnières, couleur de cravate et longueur de jupe? Pour marquer la différence qui personnalise et les ruptures ombilicales, l'adjectif «nouveau» était de bon usage. Le siècle naissant fut marqué, pour la France littéraire, par la «Nouvelle Revue Française». L'après-guerre connut le surprenant succès de la formule pourtant banale comme un ressac de «nouvelle vague». Provincialement, «nouveau» est d'usage quotidien. Mais signe des temps, on l'a vu appliqué à des domaines atristants. On signala des secteurs de «nouvelle pauvreté». D'aucuns suggérèrent en réponse la nécessité d'un «nouveau contrat social».

Plus récent, le succès des «re» dont s'amusa ici même Yvette Jaggi. On n'est plus fondateur, mais refondateur; on n'invente plus, on réinvente. Dans cette conception «cyclique», les naissances devient renaissances et le nouveau lui-même, roulant sur lui-même, est promu renouveau. Sous cette rubrique, il faut signaler le sens renouvelé donné au titre de citoyen. La citoyenneté prend une couleur rafraîchie. De quoi s'agit-il?

C'est une réponse au constat (on quitte les jeux de mots miroitants) de l'exclusion. Rien ne la résume mieux que la formule «fin de droit». Celui qui est rejeté par le marché de l'emploi est d'abord pris en charge par l'assurance-chômage. Il a été obligatoirement assuré. La loi s'applique et il en bénéficie. N'est-il pas citoyen? Mais le droit à des indemnités n'est pas inépuisable. Quand il est à son terme, d'autres soutiens interviennent, dont la terminologie souligne le caractère à bien plaire: l'aide sociale relaie l'assurance, puis, en fin de gamme, l'assistance permet la survivance.

Au-delà des situations individuelles est appréhendé un phénomène plus général. Dans un souci de performance, les entreprises allègent leur charge salariale et rejettent sur l'ensemble de la société leur «surplus». Certes des besoins nouveaux, en services, sont insatisfaits, mais leur financement dépend pour une large part des finances publiques exsan-

gues. D'où l'appréhension d'une société fragmentée: deux tiers bien lotis, un tiers en marge.

Jacques Delors, Pierre Rosanvallon, dans les ouvrages dont nous avons ici rendu compte, placent ce thème au centre de leur réflexion. Et même s'il faut faire la part de l'électoralisme dans la campagne présidentielle française, cette «fracture» est un des arguments qu'invoquent Jacques Chirac ou Philippe Seguin pour fonder une politique citoyenne.

Car l'innovation, telle que la révèle en surface le vocabulaire, tient à ce que la correction des inégalités n'est plus définie en termes de justice sociale et de solidarité. On l'attend d'une prise de conscience de la citoyenneté. Mais sous le mot, quel contenu?

N'est plus reconnu le schéma traditionnel; chacun fait son travail et tient sa place au mieux dans la société civile, puis, changeant de casquette il participe aux arbitrages de l'Etat, organisateur de la solidarité. L'engagement civique commence déjà au niveau civil. Une entreprise qui refuse systématiquement d'engager des apprentis, n'ayant, en quête de performance, pas de temps à perdre, n'a pas une attitude responsable (citoyenne). L'entreprise qui privilégie la valorisation boursière au détriment de l'investissement et des postes de travail enfreint les règles de citoyenneté.

Le discours classique: «donnez-nous de bonnes conditions-cadre et l'on s'occupera du reste» est jugé désormais incomplet. Les syndicats sont placés devant des choix de même nature: faut-il privilégier la réduction du temps de travail ou la revalorisation des salaires? Comment organiser paritairement les stages temporaires en entreprise?

L'élargissement du mot citoyenneté révèle simplement qu'une distorsion des rapports sociaux est mortelle pour la société politique. Quelques signes montrent que, sous l'effet mode du vocable, se met en place réellement un début d'invention sociale. Mais on attend confirmation.

AG